

Prix Théâtre 13 / Jeunes metteurs en scène 2018 – treizième édition

Concours organisé en collaboration avec la SACD

Documents à fournir

> Inscription pour les présélections sur dossier

Merci de vérifier que vous avez joint l'ensemble des documents en cochant la liste suivante :

- La fiche de renseignement signée
- Le règlement du concours parafé et signé
- La photocopie de la carte d'identité du candidat.
- Le curriculum vitae du candidat.
- Un texte du candidat expliquant les motivations qui le poussent à concourir pour ce prix (**3000 caractères maximum, espaces compris**).
- Un court résumé de la pièce (**1200 caractères maximum, espaces compris**).
- Une note d'intention concernant la direction qu'il souhaite prendre pour sa mise en scène (**7000 caractères maximum, espaces compris**).
- Un bref curriculum vitae de chaque membre de son équipe.
- Un extrait du texte (10 pages maximum) **s'il n'est pas édité**.

Merci de n'envoyer **rien d'autre** que les éléments demandés ci-dessus (pas de texte de la pièce ni de dossier artistique).

Tout dossier incomplet sera considéré comme irrecevable.

Date limite de dépôt ou d'envoi (exclusivement en format papier et non informatique) des dossiers le **13 octobre 2017**, cachet de la poste faisant foi, à l'adresse suivante :

Théâtre 13

Prix Théâtre 13 / Jeunes metteurs en scène

30 rue du Chevaleret – 75013 Paris

> Pour les candidats retenus au second tour

- Dossier artistique complet

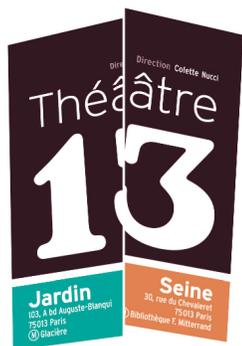
> Pour les candidats retenus au troisième tour

- Relevé d'identité bancaire de la compagnie du metteur en scène
- Numéro de Siret, code APE et numéro de la licence d'entrepreneur de spectacle
- Photocopie de la lettre-contrat de la SACD vous octroyant les droits d'auteurs (si besoin il y a)

Contacts :

01 45 88 16 30 - Directeur artistique : Quentin Defalt – prix13@theatre13.com

(envoi des dossiers quentin.defalt@gmail.com)



Prix Théâtre 13 / Jeunes metteurs en scène 2018 – treizième édition

Concours organisé en collaboration avec la SACD

Fiche d'inscription

Le(s) candidat(s)

Nom :
Prénom :
Date de naissance :
Adresse :
Code Postal :
Ville :
Téléphone :
Courriel :
Appartenance à une compagnie : oui / non
Si oui, nom de la compagnie :
Adresse du siège social :

A remplir en cas de co-mise en scène :

Nom :
Prénom :
Date de naissance :
Adresse :
Code Postal :
Ville :
Téléphone :
Courriel :

Préférences sur le 1^{er} tour (4, 5, 6, 7 et 8 décembre 2017) :

Classez les 5 jours (**obligatoirement**) par ordre de préférences. Nous respecterons cet ordre dans la **mesure du possible**. Si vous n'avez pas de problème de dates, ne rien remplir.

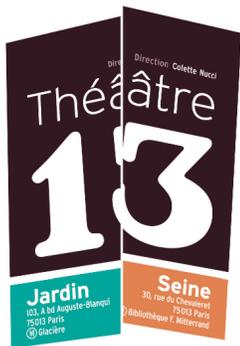
Le projet

Titre du spectacle :
Auteur :
Nombre de comédiens (6 minimum) :
Durée approximative du spectacle présenté au troisième tour (sachant qu'il ne peut dépasser 1h30) :

Je soussigné(e),, certifie sur l'honneur que le projet présenté dans le cadre de ce concours n'a jamais été représenté sous quelque forme que ce soit (**lectures, maquette, ateliers au sein d'une école...**). La première représentation publique du spectacle se fera durant l'exploitation du spectacle au Théâtre 13 en juin 2017. Si le contraire venait à se révéler, je serais exclu(e) du concours, et devrais, en cas d'obtention du prix, rembourser la somme versée et renoncer à l'exploitation au Théâtre 13.

Date :

Signature, précédée de la mention « lu et approuvé » :



Prix Théâtre 13 / Jeunes metteurs en scène 2018 – treizième édition

Concours organisé en collaboration avec la SADC

Règlement

Présentation du concours

Encourager et soutenir pendant un an les jeunes metteurs en scène dans l'aventure magnifique et difficile de la création d'un spectacle ambitieux, les accompagner du projet initial à l'exploitation professionnelle, confronter leur travail au public et leur faire rencontrer très vite les principaux partenaires de notre profession et les programmateurs de théâtre : telles sont les ambitions du Prix Théâtre 13 / Jeunes metteurs en scène.

Concours gratuit en trois tours après présélection s'adressant aux metteurs en scène âgés de plus de 25 ans et de moins de 36 ans au 13 octobre 2017. Le projet doit comporter un minimum de six comédiens. Les spectacles des six finalistes (troisième tour – jury final) seront présentés deux fois en exploitation professionnelle en juin 2018. Le jury final est composé des principales institutions présentes dans le secteur du théâtre (Ministère de la Culture, Mairie de Paris, Arcadi, Adami, SADC...) et de programmateurs de théâtre.

I Le Prix

Prix du Jury (jury professionnel) :

- deux semaines d'exploitation au Théâtre 13 en première partie de saison 2018/2019 (cette exploitation sera régie par un contrat de coréalisation dont 70% de la recette nette sera reversée à la compagnie productrice du spectacle).
- Apport en coproduction de 3000 €HT (Théâtre 13) et de 5000€ (SADC) pour cette reprise.
- Possibilité d'achat d'une ou plusieurs représentations (cession par représentation 2500€ / 3000€TTC) par les théâtres partenaires du concours : Maison du Théâtre et de la Danse d'Épinay-sur-Seine dans le cadre de son festival *Jeunes Pousses*, Théâtre Victor Hugo de Bagneux, Théâtre de Cachan.

Pour les compagnies franciliennes, possibilité de bénéficier de l'aide à la reprise et à la diffusion d'Arcadi dans le cadre du parcours d'accompagnement (maximum 15 000€). Attention, dépôt du dossier dès les résultats du deuxième tour.

Possibilité de bénéficier d'une aide à la diffusion de la Mairie de Paris (maximum 15 000€). Attention, dépôt du dossier dès les résultats du deuxième tour.

II Conditions relatives à l'inscription

- > La participation est gratuite.
- > L'inscription doit se faire **jusqu'au 13 octobre 2017** (cachet de la poste faisant foi) en renvoyant la fiche d'inscription et les éléments demandés.
- > Les candidats doivent être âgés de **plus de 25 ans et de moins de 36 ans à la date limite d'inscription**.
- > Le projet ne doit en aucun cas avoir fait l'objet d'une ou plusieurs représentations auparavant. **Une présentation au sein d'une école est considérée comme une création du spectacle.**

- > Dans la mesure où le troisième tour fera l'objet d'un contrat de coréalisation, les candidats doivent être associés à une compagnie productrice en règle (notamment détentrice de la licence d'entrepreneur de spectacle) et ce dès les résultats du second tour (février 2018). Dans le cas contraire, les candidats ne pourront poursuivre le concours.
- > Les co-mises en scène sont acceptées.
- > Le metteur en scène ne peut se donner le rôle principal dans son spectacle.
- > Le candidat doit obtenir toutes les autorisations auprès des sociétés des auteurs pour tous les éléments du spectacle.
- > Le candidat devra présenter un projet comportant un minimum de **six comédiens (avec du texte)** sur le plateau.
- > Le spectacle présenté par le candidat au troisième tour ne peut dépasser 1h30.
- > Le candidat doit accepter la règle suivante : en raison de la succession des candidats, l'extrait de mise en scène présentée au second tour devra être élaboré avec un décor et un nombre d'accessoires très restreint.

III Déroulement du concours

> Présélection sur dossier (du 17 au 21 octobre 2017)

La lecture des dossiers par le comité de sélection se déroulera du 17 au 21 octobre 2017. Le comité de sélection retiendra trente projets parmi l'ensemble des dossiers reçus. Le nom des candidats retenus sera affiché sur le site du Théâtre 13 (rubrique Prix Théâtre 13) le 21 octobre 2016 en fin de journée.

Il est rappelé aux candidats que le Jury, composé de professionnels, **n'a pas à motiver son refus dans l'étude d'un dossier**, sauf si celui-ci est incomplet. Ses décisions discrétionnaires ne sauraient donc faire l'objet d'un recours de la part des candidats non retenus.

Le planning du premier tour est établi en fonction des indisponibilités données en page 2 de ce règlement. **Une fois l'ordre de passage établi, il ne sera en aucun cas modifiable.**

> Premier tour (du 4 au 8 décembre 2017)

Le premier tour se déroule en salle de répétition. Le candidat aura dix minutes pour s'installer dans la salle, avant l'entrée du jury.

Le candidat présentera au comité de sélection (professionnels du spectacle : metteurs en scène, auteur, comédien) **une mise en lecture aboutie** de la pièce choisie. **La durée de la lecture sera de quinze minutes maximum.** Le dépassement des quinze minutes entrainera **l'interruption de la lecture.** De cette lecture, des partis pris de mise en scène doivent pouvoir se dégager. Avant toute chose, ce premier tour permettra au comité de sélection de se rendre compte de la capacité du candidat à réunir une équipe forte et cohérente : une **direction d'acteur exigeante** et une **distribution de qualité** seront deux critères dominants du choix du comité de sélection.

Afin de ne favoriser personne, tous les candidats présenteront une **mise en lecture, textes en mains**, et ce quelque que soit l'état d'avancement de leurs projets.

Une console son simple sera à votre disposition (pas de régisseur).

Après la lecture, le candidat devra, en dix minutes, expliquer ses choix de mise en scène et répondre aux questions éventuelles du jury.

Le temps total alloué au travail de chaque candidat (lecture et discussion) sera de **vingt-cinq minutes maximum.**

Le candidat peut tout à fait choisir de faire un montage cohérent de la pièce ou bien de n'en lire qu'un extrait. Il devra garder en mémoire l'importance des six comédiens (avec texte) pendant cette lecture. Dans le choix des extraits devront figurer des scènes de groupes.

À l'issue de ce premier tour, un maximum de seize candidats sera retenu.

Les candidats devront donner, le jour de leur passage du premier tour, leurs indisponibilités éventuelles en fonction des dates du second tour.

Le planning du second tour est établi en fonction des indisponibilités données. **Une fois l'ordre de passage établi, il ne sera en aucun cas modifiable.**

> Deuxième tour (du 19 au 21 février 2018)

Le second tour se déroule en salle de spectacle.

Les candidats retenus devront envoyer **par courriel** (quentin.defalt@gmail.com) et une semaine avant leur convocation le dossier artistique complet de leur projet (note d'intention, argument de la pièce, scénographie, costumes, lumières, musique...)

Les candidats retenus présenteront au comité de sélection, dans la salle de spectacle, **une mise en scène de trente minutes** de leur projet. Le dépassement des trente minutes entrainera **l'interruption de la présentation**. Il sera demandé aux candidats de proposer **un extrait continu de l'œuvre** (pas de montage). **Le plateau mis à disposition sera totalement nu**, pendrilloné à l'italienne.

Outre les critères inhérents au premier tour (distributions, direction d'acteurs...) et à la pertinence de la mise en scène proposée, le comité de sélection se focalisera sur la capacité du candidat à **gérer un nombre important de comédiens** sur le plateau.

Le comité de sélection, après étude du dossier artistique, sera sensible à **la cohérence des propos défendus et à leurs réalisations**, tout en ayant conscience des contraintes imposées.

Avant sa présentation, le candidat disposera de **trente minutes maximum** afin d'installer ses quelques éléments de décor et régler **sommairement** une conduite lumière **simple**. Un régisseur du Théâtre 13 sera présent afin d'aider l'équipe. Il n'assurera en aucun cas la conduite lumière durant la présentation. Le candidat aura à sa disposition une platine CD ainsi que la possibilité de brancher un ordinateur pour diffuser du son. L'implantation lumière sera commune à tous (les projecteurs ne pourront être bougés). Le candidat sera libre d'apporter des sources lumineuses supplémentaires afin de renforcer une ambiance désirée.

L'extrait proposé sera considéré comme **un résultat final** par le jury, quand bien même il gardera en mémoire les contraintes imposées aux candidats.

Le comité de sélection estimera assumé le choix des accessoires, maquillages, costumes, ainsi que l'absence ou la présence de musique...

Le candidat ne pourra aucunement intervenir après l'extrait proposé. Il disposera de **quinze minutes** pour laisser le plateau libre au candidat suivant.

À l'issue de ce second tour, six candidats seront retenus. Les candidats s'engagent alors à poursuivre le travail **avec la distribution présentée au second tour** au comité de sélection.

Afin d'avoir des retours sur leur passage, les candidats ayant participé au second tour auront la possibilité de rencontrer le jury. Ces entretiens se dérouleront les **22 et 23 février 2018**. Ils sont **obligatoires pour les candidats reçus au troisième tour**.

> Troisième tour (du 29 mai au 16 juin 2018)

Les candidats retenus présenteront leur spectacle monté et abouti à un jury principalement constitué d'institutionnels (DRAC Ile-de-France, Adami, Arcadi, SACD, Mairie de Paris...) et de programmateurs.

Le spectacle sera représenté deux fois. Un contrat de co-réalisation (80% de la recette nette reversée à la compagnie productrice du spectacle) sera donc signé entre la compagnie du candidat et le Théâtre 13. L'exploitation de ces représentations sera soutenue par une campagne de communication et de relations publiques.

Le spectacle ne pourra dépasser 1h30.

Les 6 finalistes présents au 3^{ème} tour bénéficieront d'un accompagnement d'Arcadi.

> Remise des prix le 17 ou 18 juin 2018 à 17h00